

509.71  
A84922m  
1949

Association canadienne-française  
pour l'Avancement des Sciences

MÉMOIRE

soumis à

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE  
SUR L'AVANCEMENT DES ARTS, DES LETTRES ET DES SCIENCES  
AU CANADA

OCTOBRE 1949



Bibliothèque  
et Archives  
nationales

Québec 

COLLEGE NOTRE-DAME  
CÔTE DES NEIGES,  
CANADA, MONTRÉAL

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

-----

MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE  
SUR L'AVANCEMENT DES ARTS, DES LETTRES ET DES SCIENCES AU CANADA

-----

SOMMAIRE

	Page
Avant-propos . . . . .	1
1. Radiodiffusion . . . . .	2
2. Télévision . . . . .	3
3. Office national du Film . . . . .	4
4. Musées nationaux . . . . .	4
5. Archives nationales . . . . .	6
6. Bibliothèque nationale . . . . .	6
7. Encouragement à la recherche . . . . .	8
8. Bourses d'études universitaires . . . . .	10
9. Participation de l'initiative privée . . . . .	12
10. La Maison canadienne à Paris . . . . .	14
11. L'UNESCO . . . . .	15
12. Participation des sociétés savantes . . . . .	16
Résumé des recommandations . . . . .	18

COLLEGE NOTRE-DAME  
CÔTE DES NEIGES,  
CANADA, MONTREAL

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE  
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

-----

MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE  
SUR L'AVANCEMENT DES ARTS, DES LETTRES ET DES SCIENCES AU CANADA

Avant-propos

L'Association canadienne-française pour l'Avancement des Sciences, fondée en 1923, a été incorporée en vertu des lois de la province de Québec le 30 janvier 1931. Elle compte parmi ses objets: le progrès et l'expansion au Canada français des sciences mathématiques, physiques, naturelles et morales et de toutes les sciences en général, la propagande et la vulgarisation de toutes données scientifiques, l'encouragement et l'aide aux recherches propres à contribuer à l'avancement des sciences. Depuis 1933, elle tient un congrès annuel où sont présentées des communications scientifiques originales, elle publie un volume annuel intitulé Annales de l'Acfas, elle distribue des octrois pour favoriser l'étude supérieure des sciences, elle accorde des subventions pour les recherches scientifiques et la publication de mémoires originaux, elle organise des conférences publiques et distribue des prix et des récompenses à ceux qui se distinguent dans l'étude des sciences et la recherche scientifique. A cette association, communément appelée Acfas, une quarantaine de sociétés savantes sont affiliées, qui participent essentiellement à son activité. Le Conseil de l'Acfas croit donc parler en connaissance de cause en soumettant à la Commission royale

COLLÈGE NOTRE-DAME  
CÔTE DES NEIGES,  
CANADA, MONTRÉAL

d'Enquête sur l'Avancement des Arts, des Lettres et des Sciences au Canada, un mémoire où il désire exposer les vues de l'association sur ce sujet.

### 1. Radiodiffusion

La radio est un moyen merveilleux pour la dissémination des connaissances scientifiques. Le succès remporté, depuis plus de huit ans, par l'heureuse initiative de Radio-Collège en est le vivant exemple. D'abord destiné aux élèves des collèges d'enseignement secondaire et des écoles primaires supérieures, ce programme a trouvé dans le grand public un auditoire nombreux et attentif. L'heure à laquelle il passe empêche néanmoins la majorité des auditeurs intéressés de profiter de cet enseignement que dispense la Société Radio-Canada. Les réalisations de Radio-Collège ont mérité de nombreux éloges à l'étranger.

Il serait opportun qu'on puisse élargir le cadre de ces émissions afin d'en faire profiter le plus grand nombre. On pourrait même songer à utiliser, comme cela se fait en France notamment, un poste qui transmettrait exclusivement, à certaines heures, des programmes éducatifs. Il est évident que seule la radio d'Etat peut assumer ce rôle, mais il importe pour cela qu'elle ne dépende pas, dans une trop large mesure, du soutien des programmes commerciaux. Les commanditaires de ces programmes cherchent naturellement les meilleures périodes et la radio éducative doit se contenter des heures creuses. Nous pouvons même prévoir que la Société Radio-Canada, si elle se sent de plus en plus gênée dans ses finances, pourrait

être forcée de diminuer la part qu'elle fait aux émissions éducatives. Faudra-t-il, pour parer à ce danger en assurant la stabilité financière de la Société Radio-Canada, augmenter le coût des permis ou compter sur une subvention directe de l'Etat, nous ne saurions nous prononcer sur cette question. Mais nous désirons ardemment que la Société Radio-Canada dispose d'un budget suffisant pour qu'elle puisse fonctionner principalement comme un instrument d'éducation et d'enseignement populaires et soit un porte-voix de la culture canadienne.

## 2. Télévision

A cause de l'intérêt qu'ajoutera à la radio la présence presque réelle des conférenciers et des acteurs, la télévision devrait être un moyen encore plus puissant d'instruire le public et de lui faire comprendre la science. On sait que cette dernière est fondée sur l'observation et l'expérience et que les conférenciers scientifiques regrettent de ne pouvoir faire voir à leurs auditeurs les choses et les objets qu'ils leur décrivent. Pour cette raison, il serait important de réserver des périodes considérables pour la diffusion de programmes scientifiques télévisés. De tels programmes coûteraient moins cher pour leur réalisation que la plupart des programmes qu'on télévisé actuellement aux Etats-Unis, et auraient assurément une meilleure valeur éducative. Encore ici, il importe que la télévision d'Etat soit un instrument de culture et le reflet de la pensée canadienne.

### 3. Office national du Film

En général, on s'accorde à louer la plupart des réalisations techniques de cet organisme. L'Acfas souhaiterait toutefois qu'on fasse une plus large part à la réalisation de films éducatifs qui puissent servir à tous les degrés de l'enseignement. En coopération avec les universités, les sociétés savantes et les instituts professionnels du Canada, l'Office national du Film pourrait assurer de telles réalisations ainsi que leur distribution.

### 4. Musées nationaux

Le Musée national loge à l'heure actuelle dans un édifice trop exigü pour ses collections et pour les nombreux services scientifiques qui lui sont rattachés. D'accord avec ceux qui ont déjà fait connaître leurs vues à ce sujet, l'Acfas est d'avis qu'il faudrait séparer les collections de peintures, de gravures et de sculptures des collections scientifiques, et assurer à chacune un logement digne de ses richesses. On devra prévoir aussi, pour les laboratoires attenants aux collections scientifiques, un espace suffisant pour assurer leur développement normal.

L'Acfas est heureuse d'appuyer la recommandation faite par l'Association nationale des Universités canadiennes d'établir, en plus du Musée national avec ses collections d'histoire naturelle, d'ethnographie et d'anthropologie, un Musée national des Sciences analogue au Science Museum de Londres. On y conserverait les reli-

ques et les souvenirs des découvertes scientifiques et des inventions faites par des Canadiens. Un tel musée serait, dès l'origine, beaucoup moins modeste qu'on pourrait tout d'abord le croire: le souvenir de Banting, de Macoun, de Logan, de Dawson, de Marie-Victorin, de Saunders, de Lesueur et de bien d'autres vaut qu'on le propose à l'admiration des Canadiens et des étrangers qui visiteront la capitale du pays.

Afin qu'ils puissent être utiles à toute la population, les musées nationaux devraient, sous la direction d'un comité national bien représentatif des deux cultures canadiennes, organiser des expositions dans toutes les villes du Canada et échanger avec les musées des diverses villes des collections, afin d'en faire bénéficier la plus grande partie de la population.

S'il nous paraît normal de doter Ottawa de musées nationaux dignes de la capitale du pays afin de faire rayonner devant les visiteurs les richesses artistiques, culturelles et naturelles du Canada, nous pensons aussi que les musées ont une valeur éducative primordiale. Afin que toute la jeunesse du pays puisse en tirer profit, l'organisation de musées dans les principales villes du pays s'impose. L'initiative des autorités municipales trouverait dans l'appui du gouvernement du Canada un stimulant énergique. Le concours de l'Etat, du gouvernement de la province de Québec, de la ville de Montréal et de quelques entreprises industrielles, de concert avec les Universités de Montréal et de McGill, pourrait doter la métropole du Canada d'un musée très instructif analogue au Palais de

la Découverte, dont Paris bénéficie depuis qu'on l'a construit en 1937 à l'occasion de l'Exposition internationale.

#### 5. Archives nationales

La conservation des archives nationales a toujours été un souci de nos gouvernants mais il y a déjà longtemps que l'édifice qu'elles occupent a cessé d'être adéquat. Il importe donc qu'on les loge dans un immeuble où elles seront plus facilement accessibles, où les étudiants et les historiens pourront travailler confortablement. On devrait prévoir aussi l'acquisition et la mise en service des procédés les plus modernes pour la copie et la reproduction des documents. Il importe aussi que les Archives du Canada possèdent un répertoire complet et raisonné, si elles ne la possèdent pas déjà, de tous les documents importants, intéressants pour l'histoire du pays et discéminés actuellement dans les archives provinciales, municipales, paroissiales et privées.

#### 6. Bibliothèque nationale

L'idée d'une bibliothèque nationale où seraient déposés d'office tous les livres, revues et imprimés importants publiés au Canada est bien faite pour satisfaire l'orgueil national. Cette bibliothèque devrait en outre contenir tous les livres traitant du Canada publiés à l'étranger, de même que tous les Canadiana que l'on pourra recueillir lorsque ceux-ci passeront en vente privée ou publique. Si la bibliothèque peut se procurer l'original, elle devra au moins  
ne

tenter d'en obtenir une copie photostatée ou microfilmée. Mais là ne se borne pas le rôle qu'on peut assigner à une bibliothèque nationale. Dans l'intérêt général, l'Acfas souhaiterait que le catalogue de cette bibliothèque soit un répertoire complet de tout ce que contiennent les bibliothèques publiques ou semi-publiques du Canada afin que l'on puisse, en s'adressant à la bibliothèque nationale, savoir où on peut se procurer tel ouvrage rare dont on a besoin. Le personnel de la bibliothèque devrait pouvoir assurer le prêt de ces ouvrages aux personnes qui justifieraient leur demande ou leur procurer une copie ou une transcription des livres et documents voulus. Il en serait de même pour le service des archives et même des musées nationaux.

Dans le champ des sciences, l'existence d'une source bibliographique aussi complète que possible est d'une extrême importance. Les périodiques scientifiques sont un des principaux outils de la recherche. Il en coûte très cher déjà pour se procurer la littérature contemporaine contenue dans les revues courantes et l'achat de collections complètes de certaines revues existant depuis près d'un siècle est sinon impossible du moins souvent d'un coût prohibitif. Aussi aucune université canadienne ne peut se vanter de posséder toutes les collections de revues scientifiques dont ses chercheurs ont besoin. Il est souvent nécessaire de faire venir des Etats-Unis les photostats d'articles parus dans des revues qu'on ne croit pas trouver au Canada. Il importe d'abord de faire un inventaire complet de tout ce

que possèdent les bibliothèques du Conseil national des Recherches, des services des Mines, de l'Agriculture, des Ressources naturelles, du Musée national ainsi que des universités et collèges du Canada. Il pourrait être utile ensuite de s'arranger de telle sorte que certaines institutions, au lieu de s'abonner à telle ou telle revue peu utile que plusieurs possèdent, souscrivent plutôt à une autre que personne ne reçoit encore mais qui peut être utile de temps à autre.

La bibliothèque nationale devrait être en état de rendre service à tous les savants et à tous les chercheurs canadiens en leur procurant les livres et les revues dont ils ont besoin ou du moins, à coût nimine, une copie des documents désirés. Le seul rassemblement, sous un même toit, de collections désormais inutiles ne justifierait pas les sommes qu'on dépenserait pour sa construction et leur constitution.

#### 7. Encouragement à la recherche

Grâce aux bourses de recherche et aux octrois que distribue, depuis plus de vingt-cinq ans, le Conseil national des Recherches, les sciences ont fait d'immense progrès au Canada. L'Acfas se plaît à souhaiter que la politique actuelle du Conseil progresse de pair avec l'avancement des sciences dans notre pays. L'initiative récente prise par le Conseil national des Recherches de décerner des bourses à des étudiants étrangers incite l'Acfas à renouveler un voeu qu'elle formulait lors de l'un de ses congrès. Le Canada est heureux de pouvoir

offrir désormais à des savants étrangers les mêmes avantages dont les Canadiens ont si bien profité jusqu'ici lorsqu'ils sont allés chercher, en Europe et aux Etats-Unis, la formation scientifique supérieure et les techniques dont ils avaient besoin. Même dans l'état actuel de notre développement scientifique, il est indispensable que les jeunes savants canadiens aillent encore étudier à l'étranger. Dans ces conditions, l'Acfas suggère que le Canada établisse avec certains pays, plus particulièrement avec la France qui a fait des offres à cet effet, une politique d'échange de boursiers. Les laboratoires des universités aussi bien que ceux du Conseil national des Recherches peuvent recevoir ces boursiers et il faudrait qu'on étende à ces laboratoires universitaires, avec tous les avantages que cela comporte, le privilège que possède actuellement le Conseil national des Recherches.

Il est un sujet très important que l'Acfas ne saurait passer sous silence. L'Association nationale des Universités canadiennes a fait valoir devant votre Commission que l'octroi de bourses et de subventions à des étudiants et à des professeurs obère considérablement le budget des universités. Celles-ci doivent en effet assurer les traitements des professeurs et des assistants, les locaux, l'appareillage, les services de gaz, d'électricité et d'entretien. Elles ne reçoivent pas, dans les cas ordinaires, de compensation pour les déboursés en capital et en dépenses d'entretien que nécessite la poursuite de recherches qui sont parfois étudiées pour rendre service à des organismes de l'Etat. Les universités demandent donc avec raison que

le gouvernement du Canada reconnaisse d'une façon tangible les services qu'elles rendent au pays en leur assurant, pour toute bourse, tout octroi et toute subvention en vue de la recherche, une somme convenable qui leur permettra de continuer à rendre ces services sans nuire à la marche régulière de leur mission d'enseignement. L'Acfas s'associe de tout coeur à cette demande légitime des universités.

En tant que la philosophie et l'histoire sont des sciences morales, mais qu'on rattache parfois aux humanités ou aux sciences sociales, l'Acfas peut aussi solliciter pour elles un régime d'aide fédérale semblable à celui que le Conseil national des Recherches administre au profit des sciences mathématiques et expérimentales.

#### 8. Bourses d'études universitaires

Aider et subventionner la recherche scientifique est une excellente chose, mais on peut se demander si le coût toujours plus élevé des études universitaires n'empêche pas un grand nombre de jeunes gens travailleurs et bien doués d'entreprendre les études qui les amèneraient au degré de compétence voulue pour s'adonner à la recherche et augmenter le capital intellectuel et scientifique du pays. L'Association nationale des Universités canadiennes a fort bien montré que les universités doivent maintenant tirer une grande part de leurs revenus des frais de scolarité acquittés par les étudiants et leurs parents. Malgré les subsides généreux consentis par les gouvernements provinciaux, il devient impossible de maintenir les frais de scolarité

à un niveau qui ne soit pas prohibitif pour un grand nombre de parents. La hausse constante du coût de la vie les atteint le plus durement à l'heure où ils désireraient faire profiter leurs enfants d'un enseignement supérieur. L'octroi de bourses par le gouvernement fédéral, selon un plan où les gouvernements provinciaux, les universités et les autres institutions d'enseignement supérieur auraient un rôle actif à remplir, semble à l'Acfas un moyen efficace de corriger cette situation. Le plan des bourses d'aide à la jeunesse, l'administration du plan fédéral-provincial d'aide à la santé publique prouvent que le gouvernement fédéral peut efficacement coopérer avec les gouvernements provinciaux dans le domaine de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, le succès du plan de réadaptation des démobilisés montre quels bienfaits on peut attendre d'une pareille coopération.

Afin d'obvier aux difficultés que peut présenter un tel projet, l'Acfas suggère qu'un comité national, où seraient représentés le gouvernement du Canada, ceux des provinces et l'Association nationale des Universités canadiennes, soit chargé de la gestion et de l'administration générale de ce projet de bourses universitaires. Sur le plan provincial, et plus spécialement québécois, où se fera l'attribution de ces bourses, l'Acfas insiste pour qu'on veille à ce que rien, dans l'économie du plan national, ne puisse s'interpréter comme préjudiciable au système particulier d'enseignement en vigueur dans la province de Québec et, réciproquement, que cette économie assure aux minorités de langue française des autres provinces les mêmes

droits dont jouit, dans le Québec, la minorité de langue anglaise.

Parce que les universités ont le plus grand intérêt à recevoir des jeunes gens que leur intelligence et leur esprit de travail désignent pour un brillant avenir, l'Acfas croit que, dans les comités provinciaux chargés du choix des boursiers, les institutions d'enseignement supérieur devraient avoir une part prépondérante. Elle pourrait même suggérer que seule l'administration financière relève d'un comité mixte et que l'attribution des bourses et des prêts se fasse sur la recommandation d'un comité d'universitaires ayant à leur disposition un budget déterminé.

Il est un autre moyen, moins direct, d'encourager les études supérieures et la recherche. C'est par un dégrèvement d'impôt qui peut s'effectuer de la façon suivante: accorder aux parents des étudiants, qui après l'âge de vingt et un ans continuent leurs études universitaires tout en étant à la charge de leurs parents, l'exemption d'impôt à laquelle ceux-ci avaient droit avant que leurs enfants eussent atteint leur majorité.

#### 9. Participation de l'initiative privée

A plusieurs points de vue il serait intéressant que les fonds nécessaires à la réalisation des projets de bourses et d'aide à la recherche et aux universités proviennent en partie de l'initiative privée qui ajouterait, par des dons, aux montants votés par le parlement. Un tel projet vient d'être énoncé par le professeur Linus Pauling, président de l'American Chemical Society, qui y voit un

un moyen d'empêcher la main-mise de l'état sur l'organisation et la mise en oeuvre des programmes de recherche. L'Acfas y voit une raison plus profonde, car l'initiative privée, représentée ici principalement par les entreprises industrielles, commerciales et financières, ne manquera pas de tirer un bénéfice certain de sa participation aux projets de l'Etat dans ce domaine.

Si plusieurs entreprises industrielles maintiennent leurs propres laboratoires de recherche, on n'y fait des travaux que dans des domaines intéressant directement l'entreprise considérée. L'appui financier que l'initiative privée donnerait au plan national assurerait la poursuite de travaux plus désintéressés d'où résulteraient éventuellement des découvertes fondamentales. L'industrie et le commerce en profiteraient par la suite, soit directement, soit indirectement par les nouveaux débouchés qu'ils y trouveraient pour leurs produits. Voilà pour le côté recherches scientifiques.

En ce qui concerne les humanités, les sciences morales et l'économie, bien peu d'entreprises contribuent au soutien des travaux de recherche et un moins grand nombre encore se sont préoccupées d'encourager, par des bourses et des subventions, l'étude des disciplines non scientifiques. Pourtant, l'entreprise privée bénéficie largement de l'existence d'une population éclairée, ainsi que du travail des économistes, des sociologues, des statisticiens, des historiens et des géographes; elle se doit aussi de contribuer à tout ce qui peut élever le niveau culturel du pays qui se traduit par les oeuvres des

littérateurs, des musiciens, des peintres et des sculpteurs. La renommée artistique d'un pays est une excellente réclame à l'étranger pour l'écoulement de ses produits commerciaux.

En participant financièrement au soutien des études et des recherches, l'initiative privée aurait droit de participer à la gestion et à l'administration des fonds et des projets. La présence d'industriels et de financiers dans les comités chargés de ces fonctions, de concert avec les représentants des universités, aiderait à faire disparaître la crainte, que d'aucuns entretiennent, d'une main-mise de l'Etat dans ces domaines où l'on redoute son ingérence.

#### 10. La Maison canadienne à Paris

Cette maison, dotée par une fondation particulière, accueille à Paris les étudiants canadiens et leur procure un logement à prix extrêmement modique en même temps que la possibilité d'établir de fructueux contacts avec des étudiants de tous les autres pays qui ont des maisons dans la Cité universitaire. Les revenus du fonds de dotation ne suffisent pas à assurer le fonctionnement et l'entretien de cette maison. Jusqu'ici, seule la province de Québec verse une contribution annuelle qui sert à combler le déficit d'opération, bien que des étudiants de toutes les provinces du Canada bénéficient de cette institution. Il paraît juste que le gouvernement du Canada et ceux des autres provinces contribuent au maintien de cette maison qui a rendu, depuis un quart de siècle, de grands services aux étudiants canadiens résidant à Paris.

## 11. L'UNESCO

Cette organisation internationale présente de grands avantages et plusieurs dangers. Il est indubitable que le Canada y gagnerait en participant plus activement à certaines des activités de l'UNESCO, qui offre un terrain où devraient se rencontrer les experts de chaque pays dans les questions touchant la recherche, la culture et l'éducation. Mais nous devons prendre garde que, l'éducation étant du ressort des provinces, le gouvernement fédéral hésite, avec raison, à s'immiscer dans ce domaine. C'est sans doute pourquoi il n'a pas établi la Commission nationale de l'UNESCO, que doivent organiser les pays membres de cette organisation. Un moyen que l'Acfas suggère pour sortir de cette difficulté serait de faire participer les provinces à la constitution de cette commission nationale. Mais, une fois cette commission constituée, il reste d'autres dangers qui nous paraissent être les suivants: l'UNESCO pourrait avoir une tendance à vouloir exercer dans le monde une espèce de dictature intellectuelle qui répugne aux convictions d'une partie importante de la population canadienne et à proposer des plans qui, en raison de leur caractère trop idéaliste, risquent de demeurer des utopies. La Commission canadienne de l'UNESCO et les délégations du Canada aux assemblées de l'UNESCO devraient avoir pour mission de s'opposer à tous ces efforts centralisateurs et à l'adoption de projets chimériques tout en accordant leur appui aux propositions qui leur paraîtraient saines et réalisables.

On redoute aussi la possibilité que l'UNESCO absorbe toutes les associations et unions scientifiques internationales. A l'heure actuelle, il semble plutôt que l'UNESCO collabore avec certaines de ces unions scientifiques internationales en les aidant financièrement à solder les dépenses de voyage des délégués, aux réunions périodiques de ces associations. On craint, en certains milieux, que ce soit le premier pas de leur absorption par l'UNESCO. Il y aurait lieu d'établir, de la part du Canada, une politique bien définie en ce qui concerne l'activité de ces unions et de l'UNESCO et la part que doit prendre notre pays, principalement par l'entremise de ses sociétés savantes, au fonctionnement de ces divers organismes.

#### 12. Participation des sociétés savantes

A l'heure actuelle, on voit que le Canada paye une contribution annuelle, par l'entremise du Conseil national des Recherches, à quelques unions internationales auxquelles ce Conseil n'est pas immédiatement intéressé, par exemple, l'Union internationale de la Chimie, alors que l'organisme canadien le mieux en mesure de participer aux activités de cette union, l'Institut canadien de Chimie, n'a aucune liaison officielle avec l'Union. Officieusement, la liaison existe entre l'Institut et le Conseil mais, dans ce cas comme dans d'autres qui existent sans doute, l'Acfas suggère qu'on établisse une liaison officielle entre le Conseil et les sociétés savantes qui ont intérêt au maintien et au bon fonctionnement des organismes scientifiques in-

ternationaux. D'autre part, il y a d'autres unions internationales scientifiques dont le Canada ne fait pas partie, telle la Société internationale de Géographie, mais à l'activité de laquelle des Canadiens participent brillamment. Il y aurait donc lieu de faire un inventaire de tout de que le Canada peut accomplir dans ce domaine des unions scientifiques internationales, d'établir ce qu'il en coûtera et de participer d'une façon active et efficace au fonctionnement de celles qui paraissent les plus dignes de notre collaboration.

Résumé des recommandations

L'Association canadienne-française pour l'Avancement des Sciences croit que, pour assurer comme il se doit le progrès des Sciences au Canada, il y a lieu de considérer les recommandations suivantes qu'elle soumet respectueusement à l'attention de la Commission royale d'Enquête sur l'Avancement des Arts, des Sciences et des Lettres au Canada:

1. Que la Société Radio-Canada, disposant des ressources nécessaires, fonctionne principalement comme un instrument d'éducation et d'enseignement populaire et soit un porte-voix de la culture canadienne.
2. Que l'on réserve des périodes considérables pour la diffusion de programmes scientifiques télévisés.
3. Que l'Office national du Film fasse une large part à la réalisation de films éducatifs pouvant servir à tous les degrés de l'enseignement.
4. a) Qu'on loge séparément, et d'une façon digne de leur richesse, les collections artistiques et scientifiques du Musée national;  
b) qu'on loge comme il convient les laboratoires attenants aux collections scientifiques;  
c) qu'on établisse un Musée national des Sciences pour conserver le souvenir des savants canadiens et de leurs oeuvres;  
d) qu'on aide les municipalités à établir des musées régionaux afin de faciliter des expositions régionales;

- e) qu'on favorise les concours nécessaires à la fondation, à Montréal, d'un musée comparable au Palais de la Découverte.
5. Que les Archives nationales soient convenablement logées et richement dotées de tous les services les plus modernes pour la conservation et la reproduction des documents.
6. Que la Bibliothèque nationale, en outre d'être une institution dont tous les Canadiens seront fiers, soit le centre d'un service bibliographique dont tous les chercheurs pourront utiliser les services.
7. a) Que le gouvernement du Canada continue, par l'intermédiaire du Conseil national des Recherches, à encourager la recherche par l'attribution de bourses et d'octrois;
- b) qu'il établisse une politique d'échange de boursiers avec des pays étrangers;
- c) qu'il aide les universités en leur versant, pour toute bourse, toute subvention et tout octroi de recherche, une somme convenable destinée à les dédommager pour les dépenses qu'elles encourent de ce fait;
- d) qu'il assure aux disciplines non scientifiques une aide comparable à celle qu'il accorde aux sciences expérimentales.
8. a) Que le gouvernement du Canada, de concert avec les gouvernements provinciaux, accorde des bourses d'études aux jeunes gens les mieux doués afin de leur permettre d'entreprendre des études universitaires;

- b) qu'il accorde un dégrèvement d'impôt aux parents qui maintiennent aux études leurs enfants qui ont atteint l'âge de 21 ans.
9. Que l'initiative privée participe aux fonds destinés à encourager la recherche et à l'attribution des bourses d'études.
  10. Que le gouvernement du Canada et des provinces se joignent à celui de la province de Québec pour assurer le maintien de la Maison canadienne à Paris.
  11. Que le gouvernement du Canada, de concert avec les gouvernements provinciaux, forme une Commission nationale de l'UNESCO et que notre pays prenne une part active aux délibérations de cet organisme, appuyant les propositions qui paraissent saines et réalisables et veillant à ce que rien de chimérique ou de contraire aux convictions de nombreux Canadiens ne soit adopté par l'UNESCO.
  12. Que les sociétés savantes du Canada puissent prendre, grâce à des ententes bien définies, une plus large part aux congrès internationaux et à la vie des unions internationales scientifiques.

(b) The records of the Department of the Interior, Bureau of Land Management, showing the location and extent of the public lands in the State of California, and the names of the persons who have been granted rights in such lands, shall be made available to the public in accordance with the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552, and the regulations thereunder, as amended.

The Department of the Interior, Bureau of Land Management, shall be authorized to disclose such information to the public in accordance with the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552, and the regulations thereunder, as amended, provided that such disclosure does not constitute a substantial risk of harm to the national defense, the national security, or the national interest.

The Department of the Interior, Bureau of Land Management, shall be authorized to disclose such information to the public in accordance with the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552, and the regulations thereunder, as amended, provided that such disclosure does not constitute a substantial risk of harm to the national defense, the national security, or the national interest.

The Department of the Interior, Bureau of Land Management, shall be authorized to disclose such information to the public in accordance with the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552, and the regulations thereunder, as amended, provided that such disclosure does not constitute a substantial risk of harm to the national defense, the national security, or the national interest.

The Department of the Interior, Bureau of Land Management, shall be authorized to disclose such information to the public in accordance with the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552, and the regulations thereunder, as amended, provided that such disclosure does not constitute a substantial risk of harm to the national defense, the national security, or the national interest.

The Department of the Interior, Bureau of Land Management, shall be authorized to disclose such information to the public in accordance with the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552, and the regulations thereunder, as amended, provided that such disclosure does not constitute a substantial risk of harm to the national defense, the national security, or the national interest.

The Department of the Interior, Bureau of Land Management, shall be authorized to disclose such information to the public in accordance with the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552, and the regulations thereunder, as amended, provided that such disclosure does not constitute a substantial risk of harm to the national defense, the national security, or the national interest.

The Department of the Interior, Bureau of Land Management, shall be authorized to disclose such information to the public in accordance with the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552, and the regulations thereunder, as amended, provided that such disclosure does not constitute a substantial risk of harm to the national defense, the national security, or the national interest.

The Department of the Interior, Bureau of Land Management, shall be authorized to disclose such information to the public in accordance with the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552, and the regulations thereunder, as amended, provided that such disclosure does not constitute a substantial risk of harm to the national defense, the national security, or the national interest.